

LES CAHIERS DU PLUi

SEPTEMBRE 2024

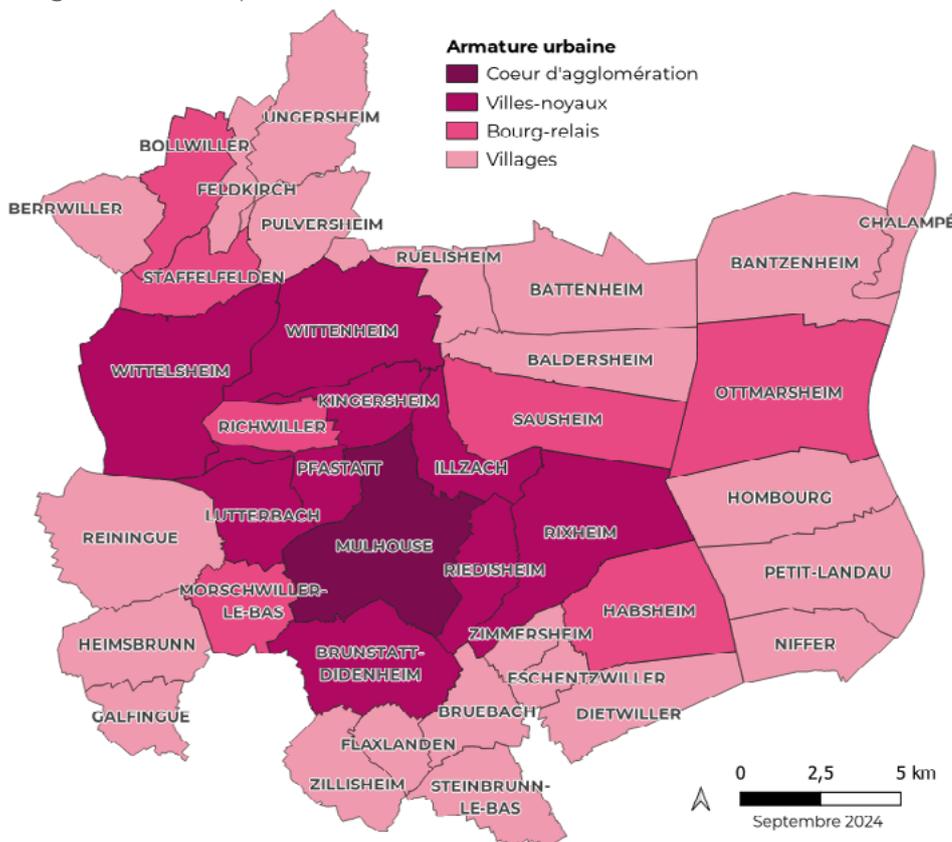
LES COMMUNES

• m2A PLUi

m2A a prescrit l'élaboration de son premier PLUi le 30 janvier 2023. Notre projet de territoire va ainsi se concrétiser dans le respect des objectifs de la loi Climat et Résilience. Ce nouveau document d'urbanisme se substituera à ceux en vigueur dans les communes.

LE TERRITOIRE DE M2A

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) est née le 1^{er} janvier 2010 du regroupement de plusieurs intercommunalités et compte aujourd'hui 39 communes. Celles-ci sont diverses et complémentaires, tant par leur identité paysagère et patrimoniale (ville centre de l'ère industrielle, bassin potassique, collines du Bas Sundgau, plaines du Rhin, de l'Ill et de la Doller et de la Hardt) que par leur taille et typologie (villages, villes moyennes, bourgs, ville-centre).



Un territoire de 39 communes structuré autour de son coeur d'agglomération, Mulhouse, de villes noyaux en première couronne et de bourgs-relais en seconde couronne

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la région mulhousienne, approuvé le 25 mars 2019, définit la stratégie de développement du territoire à horizon 2033. Il classe les communes selon 4 niveaux d'armature urbaine : les villages, les bourgs relais, les villes noyaux et le coeur d'agglomération. Cette classification est conservée dans le PLUi.

39 communes

4 niveaux d'armature urbaine

22 Villages	9 Villes-noyaux
7 Bourgs-relais	1 Coeur d'agglomération

Code de l'Urbanisme

SRADDET

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SCoT

PLUi

Règles d'urbanisme qui encadrent la construction (logements, ...) ainsi que les travaux d'extension et d'aménagement sur l'ensemble des communes de m2A

Le PLUi doit respecter les règles imposées par le Code de l'Urbanisme, les lois et les orientations d'autres documents dits de rang supérieur, comme le SCoT ou le SRADDET.

Il fixe toutes les règles d'urbanisme dont le respect est assuré par les maires des 39 communes, au travers des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...).



VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS ?

Retrouvez l'intégralité du diagnostic sur la page internet dédiée au PLUi !



Le projet de PLUi vous concerne, vous pouvez donner votre avis et suivre l'actualité sur :

m2a.fr